Commune de WAZIERS (Nord)

Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 29 septembre 2022 Séance du 6 octobre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

==========

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

<u>Membres ayant donné pouvoir</u>: Mme. DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), M. DOGIMONT Frédéric (pouvoir à Mme MARGONELLI Catherine), M. IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie).

OBJET: Conventionnement LEA

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le barème de Participations Familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord :

QUOTIENT FAMILIAL	COÛT HORAIRE	COÛT A LA SEMAINE
de 0 à 369 € 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.24 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	8,40 €/semaine 7,56 € /semaine 6,30 € /semaine 4.20 € /semaine
de 370 € à 499 € 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant de 500 à 700 € 2ème enfant	0.28 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif 0.32 €/h 90% du tarif	9,80 € /semaine 8,82 €/semaine 7,35 € /semaine 4,90 € /semaine 11,20 € /semaine 10,08 €/semaine
3ème enfant A partir du 4ème enfant	75% du tarif 50% du tarif	8,40 € /semaine 5,60 € /semaine
de 701 € et plus 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.40 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	14,00 € /semaine 12,60 €/semaine 10,50 € /semaine 7,00 € /semaine

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :

- 0,50 €/jour pour les enfants issus de familles bénéficiant du RSA
- 2 €/jour pour les enfants waziérois
- 5 €/jour pour les enfants dont les parents n'habitent pas la commune.

De plus, il convient de préciser les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel d'associations waziéroises : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants fréquentant une classe Ulis à Waziers: tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour un enfant d'Ukraine hébergé en famille d'accueil waziéroise: gratuité
- Tarif réduit de moitié pour tout enfant en situation de handicap

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'engage à :

- Appliquer le barème ci-dessus,
- Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- Envoyer à la CAF tous les ans, toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Nord.

Vote : Adopté à la majorité

POUR: 15

ABSTENTION: 12

CONTRE: 2

La secrétaire de séance, Madame Evelyne URBANIAK Fait et délibéré en séance, Pour extrait conforme, Le Maire, Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 14/10/22 Envoyé en préfecture : 13/10/22 Reçu en préfecture : 13/10/22

Identifiant: 059-215906546-20221006-2022 117-DE